

II - DROIT ET JUSTICE EN FRANCE

THÈME 1 (E, f)

Le Droit codifie les relations entre les hommes dans une société

II - DROIT ET JUSTICE EN FRANCE

(environ 40% du temps consacré à l'éducation civique)

CONNAISSANCES

L'exercice des libertés, est fondé sur un droit écrit.

Une définition simple du Droit est donnée en distinguant les textes juridiques selon leur nature et leur hiérarchie (constitution, traités, lois....).

Les rapports entre le droit européen et le droit national sont expliqués.

DÉMARCHES

Les élèves abordent le Droit à partir d'un texte de loi inscrit dans la vie quotidienne.

Une directive européenne s'imposant au droit national est prise en exemple (une zone Natura 2000 ...).

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (art. 8 et 9), Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (art. 8 et 10)
 - Constitution de la Ve République (art. 55, 66 et 66-1)
 - Code civil (art 388-1), Code du travail (art L 511-1), Code de procédure pénale (art 255)
 - Une décision du conseil constitutionnel, un extrait du code de la route, du règlement intérieur de l'établissement, d'un arrêté municipal
 - Extraits des articles 1, 2 et 11 de l'ordonnance du 2 février 1945
 - Une loi française et une directive européenne, étude d'un extrait de traité (ex : traité sur l'Union européenne de 1992)
 - Un arrêt de la cour de justice des communautés européennes
-
-

1. L'importance du droit dans la société

Le droit codifie les relations entre les hommes

Le droit définit **les droits et les obligations de chacun** pour pouvoir vivre ensemble. Aussi, chaque citoyen doit respecter des règles sous peine d'être sanctionné.

Ces règles sont écrites dans de nombreux textes de droit, tels que les **lois, décrets, arrêtés, règlements, contrats**, qui doivent tous respecter la **Constitution** qui est la loi fondamentale.

La France doit respecter le droit européen

Selon sa Constitution, la France doit adapter ses textes de droit aux **textes internationaux qu'elle a ratifiés**, en particulier la Convention européenne des droits de l'homme. En outre, membre de l'**Union européenne**, elle doit transcrire dans ses lois les **décisions communautaires** et les appliquer. Comme elle le fait souvent avec retard, cela lui vaut des rappels à l'ordre et des sanctions de l'Europe.

Vocabulaire

Une Constitution : un texte qui organise le pouvoir dans un État.

Une directive : une décision de l'Union européenne.

Ratifier : approuver.

L'Union européenne : communauté regroupant 27 pays européens en 2010.

2. DEBATTRE : toutes les lois sont-elles utiles ?